

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1427

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

991 463 449 RCS Paris.

LE MAMBA.

Forme : Société par actions simplifiée.

Administration : Président : Mohamed, Djoumoi.

Capital : 1000 EUR.

Adresse : 1 bis, rue de Paradis, 75010 Paris.

Origine du fonds : Fonds acquis par achat au prix stipulé de 145000,00 euros..

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : L'exploitation de tous fonds de commerce de petite restauration, restauration rapide, sur place et à emporter, incluant la vente de plats cuisinés, sandwiches, salades, desserts, boissons chaudes et froides ; et, plus généralement, toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou tout objet similaire, connexe ou complémentaire ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement..

Adresse : 1 bis, rue de Paradis, 75010 Paris.

Précédent propriétaire : 852 271 386 RCS Paris. **K PARADIS.**

A dater du : 23 septembre 2025.

Date d'effet : 16 août 2025.

Date de commencement d'activité : 3 septembre 2025.

Publication légale : mesinfos.fr du 19 septembre 2025.

Oppositions : Aarpi Nys Cornut-gentille - me Cornut-gentille 62 rue Condorcet 75009 Paris pour la validité et la correspondance..

Commentaires : adresse de l'ancien propriétaire : 51 rue Saint-Sauveur 75002 Paris Date de l'acte : 16/08/2025 enregistré le 05/09/2025 au SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT PARIS ST-HYACINTHE, dossier N ° 2025 00028922, référence N°7544P61 2025 A 07009. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..